

POPULATION & SOCIÉTÉS

Les violences sexuelles en France: quand la parole se libère

Nathalie Bajos*, Michel Bozon** et l'équipe CSF***

La proportion de personnes ayant subi des agressions sexuelles au cours de leur vie est mieux connue depuis quelques années grâce à plusieurs enquêtes scientifiques menées auprès d'échantillons représentatifs de la population. De l'enquête Enveff menée en 2000 à l'enquête CSF menée en 2006, les déclarations de violences sexuelles ont doublé. Nathalie Bajos et Michel Bozon nous expliquent les raisons, qui tiennent principalement à ce que ces violences sont de moins en moins tues.

Seule une petite minorité des agressions sexuelles font l'objet d'une plainte. Les enquêtes en population générale, qui abordent les faits du point de vue des personnes sans tenir compte de leur qualification juridique, sont donc une source privilégiée pour en connaître la fréquence, le contexte et les suites. L'enquête *Contexte de la sexualité en France* (CSF) de 2006 (voir encadré) a demandé aux personnes interrogées si elles avaient subi des attouchements sexuels, des rapports sexuels forcés ou des tentatives au cours de leur vie, comme l'avait fait six ans plus tôt l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) [1]. D'une enquête à l'autre les déclarations d'agressions sexuelles ont doublé, alors que le nombre de plaintes enregistrées par les services de police et de gendarmerie est resté stable pendant la même période [2]. L'enquête de 2006 ayant repris les mêmes formulations que celle de 2000, une comparaison peut être menée entre les deux pour expliquer la forte augmentation des déclarations de rapports forcés (1).

◆ Des événements fréquents dont on parle peu

La limite entre ce que les personnes qualifient de rapport forcé et ce qu'elles considèrent comme une tentative peut varier selon le groupe social et selon la génération, mais la loi les place sur le même plan: c'est l'intention de l'agresseur qui compte, telle qu'elle a été perçue par la personne agressée. Dans l'enquête CSF, 16% des femmes et 5% des hommes déclarent avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie (6,8% des femmes déclarent des rapports forcés et 9,1%, des tentatives, et respectivement 1,5% et 3,0% des hommes). Les

femmes de 25 à 49 ans et les hommes de 40 à 49 ans sont plus nombreux que les autres à en déclarer (tableau 1).

Une question était posée sur l'âge au moment de l'agression. Dans toutes les générations, les personnes indiquent des premiers rapports forcés ou tentatives qui se produisent majoritairement avant 18 ans. Parmi les personnes qui ont vécu ces agressions, c'est le cas de 59% des femmes et de 67% des hommes (2).

Tableau 1 - Taux d'agressions sexuelles au cours de la vie par âge et sexe (%)

Âge à l'enquête	Tentatives de rapports forcés		Rapports forcés	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
18-19	8,4	4,5	4,4	1,4
20-24	9,8	2,7	6,0	1,9
25-34	10,9	2,4	8,4	1,8
35-39	11,5	3,8	7,8	1,8
40-49	8,6	4,1	9,1	2,1
50-59	8,9	2,0	5,4	0,8
60-69	5,9	2,6	3,2	1,3
Ensemble	9,1	3,0	6,8	1,5

Note: effectifs de femmes et d'hommes de 18 à 69 ans interrogés: 5 762 et 4 641.

Lecture: parmi les femmes âgées de 25 à 34 ans, 10,9% ont subi des tentatives de rapports forcés.

(N. Bajos, M. Bozon et l'équipe CSF, *Population & Sociétés* n° 445, Ined, mai 2008)

Source: Enquête CSF 2006, Inserm/Ined.

* Institut national de la santé et de la recherche médicale

** Institut national d'études démographiques

*** Voir encadré page 3

(1) Deux autres enquêtes incluant des questions sur les violences sexuelles ont été menées récemment, mais elles ne peuvent que partiellement être utilisées pour la comparaison en raison de différences de formulations [3, 4].

(2) Parmi les femmes de 18 à 39 ans, 11% ont connu un rapport forcé ou une tentative avant 18 ans.

Une autre caractéristique des actes de violence sexuelle est d'être généralement commis par des personnes isolées, pas par des groupes. Plus de 90% des personnes agressées mentionnent un seul agresseur (92% chez les femmes et 95% chez les hommes). Mais alors que dans les générations de plus de 50 ans, les personnes citent dans la moitié des cas des violences sexuelles répétées avec la même personne, généralement un homme de la famille, elles ne sont plus qu'un tiers dans les générations récentes, qui mentionnent principalement des violences sexuelles commises une seule fois.

Les personnes qui ont eu des partenaires du même sexe déclarent beaucoup plus de rapports forcés ou de tentatives que celles qui n'ont eu que des partenaires de l'autre sexe. C'est le cas de 44% des femmes ayant eu des rapports homosexuels dans leur vie (contre 15% des hétérosexuelles), et de 23% des hommes qui ont eu des rapports homosexuels (contre 5% des hétérosexuels). L'immense majorité de ces agressions se sont produites avant 18 ans.

Les rapports forcés avant 18 ans sont davantage liés aux univers de socialisation (famille, école, groupes de pairs), alors que ceux qui se produisent plus tard sont assez logiquement marqués par l'univers du couple et du travail. Ainsi les femmes de plus de 40 ans qui ont eu un premier rapport forcé après 18 ans déclarent dans 35% des cas que l'auteur de l'agression était un conjoint ou un partenaire ; celles qui ont connu un épisode de violence sexuelle avant 18 ans incriminent principalement leur père, beau-père ou une personne de la famille (27% des cas), voire des personnes connues d'elles (31%). À signaler que les agresseurs inconnus restent toujours une minorité (17%), et que leur proportion décroît dans les générations les plus récentes [2].

La violence sexuelle est-elle plus fréquente dans certains milieux ? Les fréquences avant 18 ans ne varient guère en fonction de la catégorie sociale du père ni parmi les femmes ni parmi les hommes (tableau 2), le pourcentage le plus élevé se rencontrant chez les filles de cadres : 10%. La fréquence des rapports forcés ou des tentatives subis après 18 ans varie de 6% à 10% selon la position sociale personnelle des femmes (alors qu'elle ne varie pas chez les hommes), avec des chiffres un peu plus élevés chez les cadres et chez les artisanes-commerçantes. Tant à l'âge adulte que pendant l'adolescence, la violence sexuelle est donc déclarée par des personnes de toutes les catégories.

En réponse à la question « En avez-vous parlé à quelqu'un ? », 46% des femmes et 62% des hommes ayant subi l'un de ces actes disent n'en avoir parlé à personne avant l'enquête. C'est dans la génération la plus ancienne (les femmes de 60 à 69 ans, et les hommes de 50 à 69 ans) que les personnes en ont le moins parlé à quelqu'un (respectivement 33% et 30%). En revanche, dans les plus jeunes générations, par exemple chez les femmes de 18 à 24 ans, 71% en ont déjà parlé, ce qui indique une modification de la sensibilité, sans doute liée aux campagnes d'information et à l'inscription de la violence contre les femmes sur l'agenda politique.

Plus d'un tiers des femmes ayant subi une tentative de rapport forcé en parlent tout de suite ou dans les jours

Tableau 2 - Proportion (%) de personnes ayant subi des rapports forcés ou des tentatives selon la catégorie socioprofessionnelle

Profession du père (si l'agression a eu lieu avant 18 ans) ou profession de la personne (si l'agression a eu lieu après 18 ans)	Premiers rapports forcés ou tentatives	
	avant 18 ans	après 18 ans
Femmes		
Agriculteurs/Agricultrices	7,5	8,4
Artisan-e-s, commerçant-e-s	8,1	11,3
Cadres, professions intellectuelles	10,0	10,5
Professions intermédiaires	7,2	8,0
Employé-e-s	8,8	6,8
Ouvrier-e-s qualifié-e-s	8,0	6,1
Ouvrier-e-s non qualifié-e-s	9,0	7,2
Ne sait pas	17,0	-
Ensemble	8,8	7,4
Hommes		
Agriculteurs	0,6	0,0
Artisans, commerçants	3,5	1,9
Cadres, professions intellectuelles	3,5	1,9
Professions intermédiaires	3,3	2,1
Employés	2,8	1,9
Ouvriers qualifiés	2,3	1,3
Ouvriers non qualifiés	2,6	1,3
Ne sait pas	6,4	-
Ensemble	2,8	1,6

Champ : Personnes de 18 à 69 ans.

Guide de lecture : Parmi les femmes cadres et professions intellectuelles, 10,5% ont subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés après 18 ans.

(N. Bajos, M. Bozon et l'équipe CSF, *Population & Sociétés* n° 445, Ined, mai 2008)

Source : *Enquête CSF, 2006, Inserm/ Ined.*

qui suivent à leur entourage ou à des professionnels de santé ou de justice (38%), contre seulement 17% de celles qui ont subi un rapport forcé ; les proportions de celles qui attendent plusieurs années pour en parler sont inversées (12% et 29% respectivement). Dans le premier cas, on peut penser que la parole a une action préventive, permettant d'éviter qu'une nouvelle agression ne survienne.

De certains types d'agressions, les femmes parlent beaucoup moins : les rapports forcés et tentatives commis par les conjoints et partenaires, ainsi que par les amis et copains, n'ont été révélés à des tiers que dans environ 40% des cas. En revanche sont souvent divulgués ceux qui sont commis par un père ou un beau-père (78%), par des collègues (71%), des personnes de la famille (62%) ou des inconnus (63%). Les auteures de l'enquête Enveff de 2000 indiquaient que le viol par un père, beau-père ou un autre homme de la parenté était une des agressions sexuelles la plus difficile à dire [1]. Ce n'est plus le cas dans l'enquête CSF de 2006.

À qui les femmes parlent-elles des violences subies ? Seuls 8% des rapports forcés ou tentatives sont signalés à des médecins, et 4% à la police ou à la gendarmerie. Les personnes (ou certaines personnes) de la famille restent l'appui principal (31%), même en cas de violence perpétrée par l'un de ses membres. Les agressions commises par le père ou le beau-père, qui suscitent un rejet massif, sont révélées aussi aux amis, au partenaire et aux professionnels de santé. En revanche, les actes commis par un conjoint, un partenaire ou un ami sont peu divulgués, la raison en étant justement que les

personnes concernées parlent rarement de ce type d'agression à leur famille et que l'aide des amis, voire des professionnels de santé, ne compense pas cette absence d'appui familial proche. La violence sexuelle du conjoint ou du partenaire continue ainsi à être celle qui est la plus difficilement mentionnée.

Lorsqu'ils sont agressés sexuellement, les hommes recourent peu à leur famille: 20% en ont parlé à un ou des amis, 14% à un membre de leur famille et seulement 0,6% à la police. C'est surtout lorsque l'acte a été commis par une personne inconnue que la famille est prévenue; lorsqu'il l'a été par une personne connue, ce sont les amis qui en reçoivent la confiance. Comme les femmes, les hommes ayant subi une tentative de rapport forcé en ont parlé beaucoup plus rapidement à leur entourage que ceux qui ont subi un rapport imposé par la contrainte. Mais dans la grande majorité des cas, les hommes taisent ce qui leur est arrivé.

◆ Un recul du silence sur certains types de violences

La comparaison entre l'enquête CSF de 2006 et l'enquête Enveff de 2000 fait apparaître que la hausse des faits déclarés ne correspond pas à une augmentation de la fréquence des agressions, mais à une plus grande propension à les déclarer.

Nombre de débats publics et d'actions ont été conduits dans le domaine des violences envers les femmes depuis quelques années et les résultats de l'enquête Enveff ont contribué à ce que la lutte contre ces violences soit inscrite à l'agenda politique. La reconnaissance sociale de ces violences contribue à une modification du seuil de rejet à l'égard des agressions sexuelles. Les femmes tendent aujourd'hui à appréhender comme des agressions des événements qu'elles n'auraient pas considérés auparavant comme tels. Par ailleurs elles ont plus de facilité à en parler.

Les niveaux de violence déclarés dans l'enquête CSF par les femmes de 20-59 ans apparaissent deux fois plus élevés que dans l'enquête Enveff, dans tous les groupes d'âges, que l'on considère les tentatives de rapports forcés (10% contre 6%) ou les rapports forcés (7% contre 3%). Cette augmentation ne peut être attribuée à la survenue de nouveaux épisodes de violence au cours des six années qui séparent les deux enquêtes, ces rapports forcés se produisant dans plus de 85% avant l'âge de 25 ans. L'augmentation enregistrée entre 2000 et 2006 chez les femmes qui avaient 25-34 ans lors de l'enquête Enveff (+ 65% de tentatives et + 148% de rapports forcés) ne peut manifestement renvoyer à un accroissement des violences subies ces toutes dernières années (figure).

C'est donc essentiellement une plus grande propension à rapporter des événements de violence dans une enquête scientifique qui rend compte de l'évolution observée. L'analyse des évolutions selon les caractéristiques des agressions – âge à l'agression et auteur – permet de mieux préciser le sens de cette modification récente du seuil de rejet. Les déclarations de rapports contraints survenus avant l'âge de 18 ans sont celles qui ont le plus augmenté entre 2000 et 2006, en particulier les agressions

Encadré

L'enquête Contexte de la Sexualité en France (CSF)

L'enquête *Contexte de la Sexualité en France* (CSF)* de 2006 porte sur le lien entre sexualité et santé et s'intéresse aussi bien aux infections sexuellement transmissibles, notamment au VIH et à la protection contre le VIH, qu'à la contraception, aux interruptions volontaires de grossesses, aux dysfonctions sexuelles et aux violences sexuelles [2].

Il s'agit d'une enquête téléphonique menée auprès d'un échantillon aléatoire de la population âgée de 18 à 69 ans. Au total, 6 824 femmes et 5 540 hommes (soit 12 364 personnes) ont été interrogés. L'entretien durait en moyenne 49 minutes.

Le module du questionnaire sur les agressions sexuelles reprenait les mêmes formulations que celles utilisées dans l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) de 2000 [1]. Il était proposé après 30 minutes d'entretien, à la suite d'une phrase d'introduction: « La presse et la télévision parlent régulièrement des abus sexuels sur les adultes et les enfants. Chaque année des personnes sont victimes de tels abus. Afin de mieux connaître ce problème, je vous remercie de bien vouloir répondre sincèrement aux questions suivantes ».

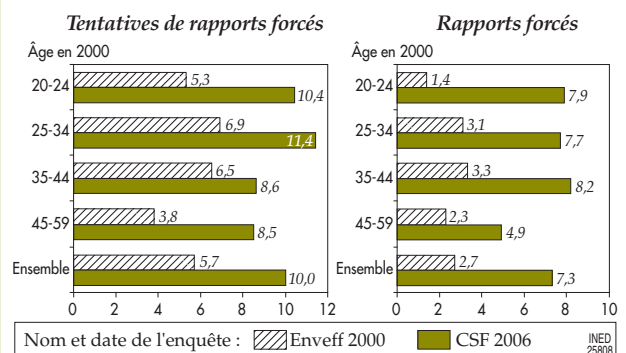
Questions CSF 2006: « Au cours de votre vie, est-il arrivé que quelqu'un vous force, ou essaye de vous forcer, à avoir des rapports sexuels? » Le choix de réponses était: « oui/oui a essayé mais sans y parvenir/oui mais ne veut pas en parler/non/sans réponse (nr) ». Cette question était posée aux femmes et aux hommes.

Questions Enveff 2000: « Au cours de votre vie, dans votre jeunesse ou à l'âge adulte, est-ce que quelqu'un a essayé de vous forcer, sans y parvenir, à avoir des rapports sexuels (oui/non/nr) ». Puis une seconde question: « Est-ce que quelqu'un vous a forcé à avoir un rapport sexuel? (oui/non/nr) ». Ces questions étaient posées aux femmes, seules interrogées dans cette enquête.

Des questions comparables permettaient ensuite de caractériser le contexte de survenue des agressions sexuelles (âge, type et nombre d'agresseurs, personne à qui on a parlé de ces agressions).

* L'enquête CSF a été organisée en 2006 par l'Inserm et l'Ined à l'initiative de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). Elle a été réalisée par une équipe de 13 personnes, placée sous la responsabilité scientifique de Nathalie Bajos (Inserm) et Michel Bozon (Ined), et coordonnée par Nathalie Beltzer. L'équipe comprend Armelle Andro, Michèle Ferrand, Véronique Goulet, Anne Laporte, Henri Leridon, Charlotte Le Van, Sharman Levinson, Laurent Toulemon, Nicolas Razafindratsima, Josiane Warszawski; ainsi qu'Agnès Prudhomme, Lucette Aussel, et depuis janvier 2008, Caroline Laborde.

Figure - Évolution des déclarations de rapports sexuels contraints de 2000 à 2006, par générations de femmes (en %)



Guide de lecture: Parmi les femmes ayant entre 45 et 59 ans en 2000 (nées entre 1941 et 1955), en 2000, 2,3% ont déclaré avoir subi des rapports sexuels forcés, en 2006, 4,9%.

(N. Bajos, M. Bozon et l'équipe CSF, *Population & Sociétés* n° 445, Ined, mai 2008)

Sources: Enquêtes Enveff 2000 et CSF 2006.

survenues avant l'âge de 15 ans, et ce dans tous les groupes d'âges, que l'on considère les tentatives ou les rapports forcés. Ce sont d'ailleurs les déclarations d'agressions perpétrées par le père ou le beau-père, ou un homme de la parenté, qui connaissent la plus forte augmentation entre 2000 et 2006 (tableau 3). Les déclarations d'agressions commises par des conjoints, partenaires ou amis augmentent en valeur absolue, mais pas leur proportion dans le total des déclarations. Tout laisse ainsi à penser que les agressions de la part d'hommes de la famille, subies dans l'enfance et l'adolescence, sont devenues nettement plus dicibles pour les femmes.

L'enquête fait apparaître également des niveaux importants de violences sexuelles subies par les hommes dans l'enfance et l'adolescence. Ces événements sont relativement peu déclarés ou rapportés à des tiers : la mobilisation sociale à leur propos n'en est qu'à ses débuts.

Si les agressions sexuelles sont de plus en plus déclarées, il n'en demeure pas moins que les niveaux enregistrés dans une enquête scientifique comme l'enquête CSF restent probablement des estimations minimales du phénomène, tant il reste difficile et douloureux pour nombre de femmes et d'hommes d'évoquer de tels traumatismes, en particulier lorsqu'ils sont le fait de conjoints, de partenaires stables ou d'amis. Les agressions sexuelles subies dans le cadre conjugal sont celles dont les femmes parlent le moins facilement.

◆ Un rejet des violences plus affirmé, mais sans augmentation du recours à la justice

Une infime minorité d'agressions sexuelles, on l'a vu, a fait l'objet de plaintes auprès des services de justice. D'après les données de l'enquête CSF, 0,44 % (3) des femmes ont subi un rapport sexuel imposé ou une tentative de rapport dans les douze derniers mois, soit entre 50 000 et 120 000 femmes. Ce chiffre est comparable à celui établi dans la toute dernière enquête de l'Insee réalisée en 2007 [4]. Pourtant seulement 9 993 plaintes pour viol ont été déposées en 2005, soit environ 10% du total. Ce décalage atteste des grandes difficultés des personnes agressées et renvoie sans doute aussi aux conditions de prise en charge de ces plaintes.

L'évolution spectaculaire des déclarations d'agressions sexuelles enregistrée ces dernières années dans les enquêtes scientifiques auprès de la population traduit l'amplification du rejet de cette forme élémentaire de violence interpersonnelle et le refus de sa banalisation. Les plaintes déposées devant la justice, qui avaient connu une forte hausse au cours des années 1990, n'augmentent plus depuis le début des années 2000 (1 417 plaintes en 1972, 2 167 en 1981, 7 350 en 1995, 9 574 en 2001, 10 506 en 2004, 9 993 en 2005). Ce paradoxe d'un rejet des agressions sexuelles qui s'amplifie, mais d'un recours à la justice qui

(3) L'intervalle de confiance à 95% de cette valeur se situe entre 0,30% et 0,64%.

Tableau 3 - Auteur de la première agression sexuelle dans l'enquête de 2006 et augmentation des déclarations par rapport à 2000

Auteur de la première agression	Tentatives		Rapports forcés	
	Distribution en 2006 (%)	Multiplication par rapport à 2000	Distribution en 2006 (%)	Multiplication par rapport à 2000
Conjoint, partenaire, ami	17	1,4	34	2,1
Père-Beau-père	6	6,8	8	4,1
Homme de la parenté	10	2,5	13	3,9
Autre personne connue	39	1,7	25	2,6
Collègue	5	1,2	2	1,0
Inconnu	24	1,5	19	3,1
Total	100	1,7	100	2,6
<i>Effectif</i>	620		415	

Champ : Femmes de 20 à 59 ans ayant subi des rapports forcés ou des tentatives.

Guide de lecture : Parmi les femmes de 20 à 59 ans qui déclarent avoir subi des rapports forcés dans l'enquête de 2006, 13% ont été agressées par un homme de la parenté, et les agressions de ce type ont été déclarées 3,9 fois plus en 2006 qu'en 2000.

(N. Bajos, M. Bozon et l'équipe CSF, *Population & Sociétés* n° 445, Ined, mai 2008)

Sources : enquêtes Enveff 2000 et CSF 2006.

n'augmente pas, conduit à s'interroger sur la nature des réponses apportées à cette violence qui, rappelons-le, touche tous les milieux sociaux.

L'indispensable réponse judiciaire devrait être complétée d'autres réponses relevant d'une véritable politique sociale, d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de violences perpétrées par des conjoints, dont la personne peut dépendre financièrement ou affectivement. Il faut sans doute mettre en place des dispositifs d'écoute, d'accompagnement et de recours bien plus proches des réalités de vie des personnes agressées et investir fortement dans des mesures concrètes de prise en charge et d'appui, matériel et social, des personnes et de leur entourage.

RÉFÉRENCES

- [1] Maryse JASPARD et l'équipe ENVEFF - «Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France», *Population & sociétés*, n° 364, janvier 2001, et *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation Française, 2003.
- [2] Nathalie BAJOS et Michel BOZON - «Les agressions sexuelles en France. Résignation, réprobation, révolte» in Bajos N., Bozon M. (dir), Beltzer N. (coord), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Éditions la Découverte, Paris, 2008, 610 p.
- [3] Catherine CAVALIN - «Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans», *Études et résultats*, n° 598, DREES, 2007.
- [4] Lorraine TOURNIOL du CLOS et Thomas LE JEANNIC - «Les violences faites aux femmes», *Insee-Première*, n° 1180, 2008.

RÉSUMÉ

L'enquête *Contexte de la sexualité en France* (CSF) de 2006 a demandé aux personnes interrogées si elles avaient subi des rapports sexuels forcés ou des tentatives au cours de leur vie, comme l'avait fait en 2000 l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff). D'une enquête à l'autre les déclarations d'agressions sexuelles ont doublé, 16% des femmes et 5% des hommes déclarant en 2006 avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie. L'augmentation des déclarations ne provient pas d'une fréquence accrue d'agressions, mais d'une plus grande propension à rapporter des événements de violence dans une enquête scientifique, liée à l'abaissement du seuil de rejet de ces violences.